

**Avril 2016**

## Concertation projet PSMO

Tableau des productions de l'atelier N°1 du 12 mars 2016

Les suites données par Ports de Paris à ce stade

Le présent tableau liste les 97 productions de l'atelier N°1 du 12 mars 2016 : contributions, points d'inquiétude, questions.

Ports de Paris dans une volonté de transparence et de traçabilité – et afin que la concertation serve utilement le projet en l'enrichissant – a souhaité centraliser dans un même document ses réponses à chacune des productions.

Dans ce document, Ports de Paris répond à l'ensemble des questions et points d'inquiétude et motive précisément ses décisions à ce stade concernant les contributions : ce qui est à poursuivre en matière de concertation et d'études et ce qui ne peut être retenu au vu des contraintes du projet.

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	1	Tenir compte du passé du site, pays de la batellerie	> <b>Oui</b> , la mise en place de mobilier signalétique informatif, touristique et pédagogique pourra être étudiée. Le linéaire de berge PSMO semble un site bien adapté pour recevoir un parcours sur ce thème: point de vue sur la confluence, localisation de l'ancien barrage, vue sur les maisons en pierre meulière liées à l'activité de touage et de remorquage, bourse d'affrètement. Ce sujet implique plus largement le territoire de la Confluence. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1 - 3 - Marche	2	Ne pas masquer le port mais le végétaliser au maximum : présence de rideaux d'arbres sur tout le site avec une volumétrie adaptée.	> <b>Oui</b> , le principe de rideaux végétaux est retenu pour la conception du projet et 15% de la surface du port sera plantée. Les ouvrages et les outils portuaires feront l'objet d'une mise en valeur architecturale et paysagère, y compris la nuit (avec un travail particulier sur les éclairages). Les bâtiments et équipements industriels pourront comporter des émergences, dans le respect du Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales (CPAPE). > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016). et des ateliers P4, P5 et P6 : octobre-novembre 2016 (CPAPE).</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1 - 3 - Marche	3	Garder la mémoire des anciennes îles et intégrer une architecture qui ne dissimule pas son caractère industriel.	> <b>Oui</b> , le Maître d'Oeuvre fera en phase Avant-Projet (AVP) des propositions pour garder la mémoire des anciennes îles : mise en place de mobilier signalétique informatif et/ou rappel de cette mémoire à travers les aménagements - la darse créée en effet une presqu'île évoquant le paysage des îles disparues. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016). et des ateliers P4, P5 et P6 (octobre-novembre 2016), en lien avec le Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales (CPAPE).</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1 - 3 - Marche	4	Penser à l'ensemble des points de vue sur le port/ Andrésy/ Conflans/ Achères : préserver les vues depuis Andrésy depuis l'ensemble de la chaîne des belvédères et pas seulement depuis la RD55 sans oublier les vues de Conflans et d'Achères	> <b>Oui</b> , les vues patrimoniales inscrites au PLU d'Andrésy ainsi que l'ensemble des points de vue depuis l'espace public des trois communes (Achères, Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine) font l'objet d'une attention particulière pour la conception du projet > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1 - 3 - Marche	5	Favoriser des essences locales et hydrophiles (exploitables comme biomasse productrice d'énergie) : l'aulne, le peuplier, le saule, l'osier en bordure de Seine de manière discontinue y compris le long du parc des Hautes Plaines	> <b>Oui</b> , les essences qui seront implantées sur PSMO respecteront la palette végétale caractéristique des berges de Seine laquelle sera composée d'essences locales. Les aménagements plantés au sein du port proposeront une plus grande diversité de milieux - espaces ouverts de prairies, zones boisées, etc - favorisant la biodiversité. Les plantations feront l'objet d'un plan de gestion, dans ce cadre la valorisation de la biomasse sera traitée. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	6	Concevoir : un parc végétalisé au maximum	> <b>Oui</b> , PSMO sera végétalisé sur 15% de sa surface. C'est un des acquis importants du projet.
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	7	Concevoir : • des continuités vertes entre les entreprises • des bâtiments d'entreprises en bois ou vitrés de taille moyenne, HQE, producteur d'électricité photovoltaïque • des murs et toits végétalisés, ces derniers ouverts à tous • des bâtiments sur pilotis près des zones humides	> <b>Point d'attention</b> , les propositions concernant la qualité architecturale et paysagère des espaces amodiés par Ports de Paris, et leur contribution environnementale, relèvent du Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales (CPAPE). > <b>Ces points précis sont dès à présent notés et seront approfondis dans le cadre des ateliers consacrés à ce sujet : les ateliers P4, P5, P6 (octobre-novembre 2016), en lien avec le CPAPE.</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	8	Concevoir : faire venir des entreprises propres	> <b>Oui</b> , cette proposition, relative aux obligations des futures entreprises sur le port, relève de la charte d'exploitation de PSMO. > <b>Ce point sera approfondi dans le cadre des ateliers dédiés à la charte d'exploitation : les ateliers P7, P8, P9 (janvier-février 2017).</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	9	Prévoir, dans la partie qui touche le projet de parc urbain d'Achères, une zone humide, type marais pour le recueil et l'écoulement des eaux : cela pourrait permettre de recréer de la biodiversité (avifaune, végétaux...). Un système de passerelle permettrait de s'y promener.	> <b>Point d'attention</b> , une zone humide près du parc urbain d'Achères peut être étudiée. Rappelons qu'un volume important de terres inertes impactées par la pollution, défini dans le cadre de l'arrêté préfectoral de GSM, est à confiner sous le Parc des Hautes Plaines. La création d'une zone humide sur la partie ouest du parc (à la bordure du futur parc d'Achères) pourra être étudiée mais impliquerait une hauteur de stockage plus importante sur les deux autres parties du Parc des Hautes Plaines. Par ailleurs, le parc des Hautes Plaines sera longé au nord et au sud par des noues permettant la gestion des eaux pluviales du port. Ces espaces pourraient constituer des milieux humides. Par ailleurs, une diversité de milieux naturels seront proposés dans le parc pour favoriser la biodiversité. Le système de cheminements sur passerelle pourra être étudié pour protéger les milieux sensibles. > <b>Ces points précis sont dès à présent notés et pourront être approfondis lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	10	Parc des Hautes Plaines, concevoir : un système de dénivelé.	> <b>Oui</b> , des modèles de terrain seront créés dans le parc des Hautes Plaines. > <b>Ce point précis sera approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	11	Parc des Hautes Plaines, concevoir : la possibilité de circuler à vélo entre les différents espaces du Parc des Hautes Plaines.	> <b>Oui</b> , des liaisons douces orientées est-ouest, permettant de relier les 3 parties du parc des Hautes Plaines, seront proposées. > <b>Ce point précis sera approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1-4	12	Parc des Hautes Plaines, concevoir : une liaison vers le bord de Seine aménagée en corridors ornithologiques et animaliers. Proposition opposée; réserve de l'orientation du parc des hautes plaines vers la ligne de chemin de fer.	> <b>Oui</b> , la promenade des berges de Seine et le parc des Hautes Plaines sont prévus avec des aménagements plantés permettant la création de milieux naturels favorables à la conservation et au confortement de corridors écologiques est-ouest principalement utilisés par l'avifaune. La promenade du chemin de fer assurant une communication nord-sud entre ces deux espaces boisés viendra compléter le dispositif. Ces espaces, tout comme l'ensemble du port, font l'objet d'une réflexion particulière pour respecter une trame noire (éclairage réduit au minimum nécessaire), pour mettre en liaison les espaces naturels. > <b>Ce point est noté et sera réexpliqué, lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	13	Parc des Hautes Plaines, concevoir : à proximité du point haut situé le long de la ligne de chemin de fer, une zone impénétrable pourra être réservée pour ensevelir, protéger et sécuriser les terres polluées de la plaine.	> <b>Non</b> , il n'est pas nécessaire de concevoir des zones impénétrables au sein de l'emprise portuaire en lien avec les terres polluées enfouies. Le volume important de terres inertes impactées par la pollution à stocker sur le Parc des Hautes Plaines nécessite la mise en œuvre de remblais sur les 3 parties du Parc des Hautes Plaines. Conformément à l'arrêté préfectoral de GSM, ces terres ne présenteront pas de risque sanitaire et tout type d'activité est envisageable sur le Parc des Hautes Plaines. > <b>Ce point est noté et sera réexpliqué, lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	14	Parc des Hautes Plaines, concevoir : dans la zone intermédiaire aménagée une zone dédiée aux parcours de santé, à la promenade, elle- même plantée d'essences différentes.	> <b>Point d'attention</b> , la proposition de créer un parcours de santé dans l'espace planté du parc des Hautes Plaines ou le long des berges sera étudiée. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	1	15	Parc des Hautes Plaines, concevoir : entre la route du Barrage et l'Avenue de l'Ecluse, une zone plus humide dédiée au désengorgement latéral des eaux des environs pour favoriser un tampon entre ce qui serait le port et les zones plus vierges pour le moment.	> <b>Point d'attention</b> , une zone humide entre la route du barrage et de l'Avenue de l'Ecluse pourra être étudiée. Rappelons qu'un volume important de terres inertes impactées par la pollution, défini dans le cadre de l'arrêté préfectoral de GSM, est à confiner sous le Parc des Hautes Plaines. La création d'une zone humide sur la partie ouest du parc des Hautes Plaines pourra être étudiée mais impliquerait une hauteur de stockage plus importante sur les deux autres parties du parc des hautes plaines. La partie ouest du Parc des Hautes Plaines pourra néanmoins faire l'objet d'un aménagement permettant de faire la transition entre le port et le Parc d'Achères. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi, lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Paysage et environnement (PE)	3	16	Garder un côté sauvage au site, ne pas trop l'urbaniser.	> <b>Oui</b> , les aménagements paysagers de PSMO feront l'objet d'une gestion différenciée des espaces plantés permettant de favoriser une ambiance naturelle globale, tout en permettant des usages urbains localisés. > <b>Ce point sera approfondi dans le cadre des ateliers dédiés à la charte d'exploitation : les ateliers P7, P8, P9 (janvier-février 2017).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	1	17	Intégrer des bornes / panneaux pour un parcours touristique sur les berges.	> <b>Oui</b> , le jalonnement de bornes/ panneaux à but touristique le long des berges, peut être étudié sur PSMO et en association avec les communes pour l'intérêt touristique qui dépasse le linéaire de berge du projet portuaire. Thèmes possibles : histoire du site (ancienne îles, batellerie...), activités fluviales et portuaires, qualité environnementale, etc. Ce point implique plus largement le territoire. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	1	18	Développer des liaisons douces : entre Andrésey et Achères par l'intermédiaire d'une passerelle entre Andrésey et l'esplanade de la darse avec un prolongement le long de l'existant. Cette liaison pourra desservir à la fois l'accès nord/sud et la liaison est/ouest.	> <b>Point d'attention</b> , les liaisons douces du projet PSMO doivent pouvoir trouver leur continuité dans le territoire. Si une passerelle était créée entre l'île Nancy et les berges, les liaisons douces du port devraient permettre d'y accéder avec une conformité PMR (personnes à mobilité réduite). Ce sujet implique en outre potentiellement plusieurs maîtres d'ouvrage. > <b>Ce point précis a été abordé lors de l'atelier du 2 avril sur les sujets en connexion avec le projet et pourra être approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	1	19	Développer des liaisons douces : du parc des Hautes Plaines au projet de parc urbain d'Achères par des modes doux (piétons et vélo).	> <b>Oui</b> , le prolongement au sud côté parc urbain d'Achères des liaisons douces aménagées par Ports de Paris sur le port pourra être étudié avec la ville d'Achères. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi, lors de l'atelier P2 (12 mai 2016) du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	1	20	Développer des liaisons douces : un accès direct vers Andrésey via la parcelle VNF pour les piétons et cyclistes	> <b>Point d'attention</b> , une liaison douce dans le prolongement de l'avenue de l'écluse nécessite un accord de VNF pour passer à travers l'emprise de ses terrains. Une demande pourra être formulée par Ports de Paris à VNF en ce sens. > <b>Ce point précis a été abordé lors de l'atelier du 2 avril sur les sujets en connexion avec le projet et pourra être approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	1	21	Développer des liaisons douces : une intégration des 500 mètres de piste cyclable du Paris-Londres.	> <b>Non</b> , la piste cyclable Paris-Londres ne peut être intégré dans l'emprise PSMO car elle longe la RN 184 et ne traverse pas le site de PSMO.
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	1	22	Créer une liaison fluviale par bateau entre Poissy et Conflans avec plusieurs points d'arrêts et pouvoir remonter la darse.	> <b>Point d'attention</b> , le projet d'une liaison fluviale par bateau entre Poissy et Conflans avec plusieurs points d'arrêts est un projet en connexion avec PSMO qui nécessite sa propre réflexion. Il impliquerait en outre plusieurs maîtres d'ouvrage. L'embarcadère passagers, qui sera créé en berge de Seine dans le cadre de PSMO, pourrait constituer un point d'arrêt de la liaison. Il n'est pas exclu qu'un embarcadère supplémentaire puisse être créé à l'extrémité ouest de la darse à l'horizon 2030. Il pourrait venir compléter le dispositif de liaison fluviale. > <b>Ce point a été abordé lors de l'atelier du 2 avril sur les sujets en connexion avec le projet.</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	1	23	Créer une liaison fluviale par bateau entre Poissy et Conflans avec plusieurs points d'arrêts et pouvoir remonter la darse pour aller jusqu'à un restaurant flottant ancré au quai à usage partagé.	> <b>Non</b> , le Quai à Usage Partagé est destiné au trafic de fret et ne peut accueillir un établissement flottant stationnaire recevant du public (de type restaurant par exemple).
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	24	Aménager un parking au niveau du triangle formé par la route du barrage, l'avenue de l'écluse et le chemin des basses plaines.	> <b>Point d'attention</b> , l'emplacement de parkings publics sur l'emprise portuaire se justifie par la mixité d'usage. Tout site devrait être analysé sur ce critère. Il est à noter qu'une zone de stationnement est prévue au niveau de l'esplanade de la darse, en interface entre le port et le futur parc d'Achères. > <b>Ce point pourra être explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	25	Desservir le port en transports en commun	> <b>Oui</b> , des réservations d'emplacements seront prévues pour l'aménagement à terme d'arrêts de bus (réseau public ou navettes inter-entreprises). Le calendrier de mise en place de transports en commun devra se caler sur les besoins des entreprises. (NB réseaux mis en place sur les ports de Bonneuil-sur-Marne et de Gennevilliers). > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	26	Réfléchir au franchissement du barrage de la rive gauche jusqu'à l'île. Après, le bac peut prendre le relais.	> <b>Point d'attention</b> , la mise en place d'un franchissement du barrage d'Andrésy de la rive gauche jusqu'à l'île Nancy est un projet de liaison douce en connexion avec PSMO, qui implique plusieurs maîtres d'ouvrage, et qui nécessite sa propre réflexion (piétons, cycles, PMR...) Les liaisons douces du projet PSMO doivent pouvoir trouver leur continuité dans le territoire. Si une passerelle était créée entre l'île Nancy et les berges, les liaisons douces du port devraient permettre d'y accéder avec une conformité PMR (personnes à mobilité réduite). L'embarcadère du port permettra, en particulier lors d'événements, une liaison complémentaire par bac entre la rive gauche et l'île Nancy. > <b>Ce point précis a été abordé lors de l'atelier du 2 avril sur les sujets en connexion avec le projet et pourra être approfondi sur les principes de continuité de liaisons douces lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	27	Rendre rapidement attractif le site en termes de services : des accès en transports en commun, une offre de restauration (café, restaurant) pour les salariés et des commerces	> <b>Oui</b> , une partie de l'esplanade de la darse aménagée dès la première phase de travaux pourra accueillir les services nécessaires à ce stade d'aménagement du port et des projets en connexion (mixité d'usages). Les services pourront être complétés au fur et à mesure des besoins. Des réservations d'emplacements seront prévues pour l'aménagement à terme d'arrêts de bus (réseau public ou navettes inter-entreprises). > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	28	Rendre rapidement attractif le site en termes de services : des accès en transports en commun, une offre de restauration (café, restaurant) pour les salariés et des commerces avec par exemple une petite surface près du projet de parc urbain + Une maison de marinier	> <b>Non</b> , la création d'une petite surface n'est pas compatible avec la réglementation du PPRI (Plan de Prévention et Risques Inondation). Le projet ne permet pas de conserver de maison de marinier.

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TIPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	29	Faciliter la randonnée « en boucle » : une promenade le long des berges avec des accès multiples avec comme objectif la création d'un véritable circuit en boucle > les berges, le long de la voie de chemin de fer, le parc des Hautes Plaines, route du barrage, les berges	> <b>Oui</b> , La promenade du chemin de fer comprend l'aménagement d'une liaison piétons et cycles qui permettra le bouclage à la fin de l'aménagement entre la promenade du parc des Hautes Plaines et la promenade des berges. > <b>Ce point pourra être explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	30	Equiper le parc des Hautes Plaines : un parcours de santé.	> <b>Oui</b> , la création d'un parcours de santé est envisageable sur les berges ou dans le parc des Hautes Plaines. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	31	Equiper le parc des Hautes Plaines : un parcours animalier / des animaux	> <b>Non</b> , dans le cadre d'une réflexion globale, le futur Parc d'Achères semble plus approprié pour recevoir des animaux ou un parcours animalier. En revanche, l'installation de ruches, gérées par une association, pourrait être envisagée. (NB situation existante aux ports de Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers et Limay).
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	32	Equiper le parc des Hautes Plaines : des arbres fruitiers	> <b>Non</b> , en raison de la présence de terres inertes impactées par la pollution dans le Parc des Hautes Plaines, le principe de précaution fait exclure la plantation d'arbres fruitiers.
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	33	Equiper le parc des Hautes Plaines : arboretum	> <b>Point d'attention</b> , la création d'un arboretum est envisageable sur le site de PSMO > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	34	Equiper le parc des Hautes Plaines : des lieux de pique-nique	> <b>Oui</b> , il est possible d'aménager des aires de pique-nique dans le parc des Hautes Plaines à proximité des lieux les plus fréquentés du public (usagers du port, visiteurs...) > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	35	Equiper le parc des Hautes Plaines : un belvédère	> <b>Oui</b> , le projet envisage un belvédère dans la partie est du parc des Hautes Plaines, en profitant de l'épaisseur du confinement des terres inertes impactées par la pollution. > <b>Ce point sera approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	2	36	Une proposition d'aménagement de jardins ouvriers avec un accès facile pour les voitures.	> <b>Non</b> , il n'est pas envisagé de jardins familiaux sur le port. En revanche, si le programme du parc d'Achères retient cet équipement, le stationnement public envisagé au niveau de l'esplanade de la darse serait propice à desservir des jardins familiaux et perpétuer ainsi le passé de culture maraîchère de la plaine d'Achères.
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	3 - 5	37	Envisager un déplacement de Le Foll (terrain à l'Est de la darse) sur une des parcelles amodiables. Cet emplacement pourrait accueillir la maison du projet et un panorama sur la Seine et l'Oise. Y aménager « un phare », un emblème visible et marquant. Ce triangle pourrait être un emplacement de grand spectacle en liaison avec la confluence, ainsi qu'un espace de concert.	> <b>Non</b> , la modification du plan guide au Nord Est de la darse n'est pas possible. PSMO est une plateforme trimodale desservie par le fer et la répartition entre espaces publics et terrains amodiables fait partie des acquis du débat public.
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	3 - 5	38	Aménager « un phare », un emblème visible et marquant.	> <b>Oui</b> , l'idée de créer un élément architectural "point de repère" du port sera intégrée au programme de PSMO. Celui-ci pourra être imaginé à l'entrée de la darse ou à son extrémité (esplanade de la darse). Depuis la promenade des berges, des ouvertures et des points de vue vers la Seine et la confluence seront aménagés. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	3	39	Un point important : créer une identité tout de suite, une appropriation facile, avec la réalisation de centres de vie – mobiles dans un premier temps – accessibles et en bord de Seine à vocation diverse.	> <b>Oui</b> , les éléments du centre de vie pourront être aménagés en plusieurs sites sur le port. Toutefois, pour le bord de Seine les emprises VNF utilisées pour la gestion de la voie d'eau et l'entretien des berges ne sont pas dans l'emprise PSMO et ne sont pas mobilisables. L'objectif est bien de commencer le centre de vie dès la première phase de travaux. > <b>Ce point sera approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	3	40	Un point important : le centre de vie peut être dédié à différents usages dont : une utilisation orientée vers le tourisme industriel et offrant la possibilité de visiter le barrage. Dans cet objectif, Il faut prévoir des lieux de restauration (restaurant de poisson et glacier / pâtisseries, par exemple).	> <b>Point d'attention</b> , selon les informations recueillies auprès de VNF, le barrage n'est pas sécurisé pour le public et ne pourra pas être rendu visitable. Le centre de vie accueillera un service de restauration qui pourra être ouvert au public même en dehors des périodes d'activité du port, dans un objectif d'accueil mixte d'usagers du port et de visiteurs des équipements portuaires. Il pourra disposer également d'espaces polyvalents pour faciliter des activités de présentation pour le tourisme industriel. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>



## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	3	41	Un point important : des visites pédagogiques pour les scolaires avec notamment un centre dédié à la rivière et au port. Une salle polyvalente pourrait accueillir des expositions annuelles.	> <b>Oui</b> , le centre de vie pourra accueillir une salle polyvalente (conférences, réceptions, expositions). Elle pourra faciliter des visites pédagogiques de scolaires et l'accueil d'expositions. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	3	42	Un point important : les participants proposent que Ports de Paris négocie avec VNF pour établir le centre de vie sur les berges à la place du quai VNF qui apparaît comme une verrière dans la continuité de la promenade des berges.	> <b>Non</b> , les emprises de VNF utilisées pour la gestion de la voie d'eau et l'entretien des berges ne sont pas dans l'emprise PSMO et ne peuvent accueillir le centre de vie. Cependant, les itinéraires de circulations douces et d'aménagements paysagers seront étudiés en tenant compte des contraintes d'exploitation de VNF et du projet portuaire.
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	3	43	Accueillir au sein de l'esplanade de la darse, ponctuellement, un rassemblement ou un concert.	> <b>Oui</b> , les espaces publics du port peuvent intégrer une dimension événementielle. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	5	44	Organiser l'accueil des visiteurs : un parcours d'information pédagogique et touristique le long des berges : sur le projet, le phasage, l'écosystème...	> <b>Oui</b> , la mise en place d'un mobilier signalétique et pédagogique le long des berges - sur le projet, le phasage, l'écosystème... - pourra être envisagée dans le cadre du projet. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	5	45	Organiser l'accueil des visiteurs : un parcours artistique le long des berges	> <b>Point d'attention</b> , la vocation première de l'aménagement des berges est le maintien et le développement de la biodiversité et l'accueil des circulations douces. Toutefois, cela n'exclut pas d'y développer une composante artistique, le cas échéant temporaire en écho à d'autres interventions artistiques sur le territoire de la confluence (Sculpture en l'île par exemple). > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Cadre de vie (CV)	5	46	Organiser l'accueil des visiteurs : guinguette, terrains de boules	> <b>Oui</b> , Les services de détente proposés aux usagers du port pourront également être mis à disposition des visiteurs extérieurs. Dès la première phase de travaux le centre de vie pourra accueillir les services nécessaires à ce stade d'aménagement du port et des projets en connexion (mixité d'usages). Les services pourront être complétés au fur et à mesure des besoins. L'aménagement de terrains de boules peut être envisagé. > <b>Ce point est noté et pourra être approfondi lors de l'atelier P3, les solutions d'aménagement et leurs effets (9 juin 2016).</b>
Contributions (C)	Aménagements portuaires (AP)	4	47	Cadrer la sécurité du site et des circulations : une réflexion doit être menée sur les différents types de circulations et une hiérarchie doit être établie entre modes de déplacement.	> <b>Oui</b> Ports de Paris note cette préoccupation partagée quant à la sécurité du site. > <b>La sécurité fait l'objet d'une sous-thématique de l'atelier P2 dans lequel le sujet pourra être approfondi (12 mai 2016, du plan guide aux solutions d'aménagements).</b>
Contributions (C)	Aménagements portuaires (AP)	5	48	Concevoir une filière compatible avec les riverains concernant la valorisation des déchets	> <b>Oui</b> , les déchets valorisables sur PSMO seront issus de la filière du BTP, vocation principale du port. Cette activité est compatible avec la proximité des riverains. > <b>Ce point pourra être abordé lors des ateliers P7, P8 et P9 relatifs à la charte d'exploitation (1er semestre 2017).</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Contributions (C)	Aménagements portuaires (AP)	5	49	Dimensionner chaque lot pour une présence maximale d'amodiataires / éviter la présence solitaire de 2/3 grosses entreprises	> <b>Point d'attention</b> , la division des terre-pleins en parcelles amodiées sera fonction de la demande des clients qui découlera de leurs besoin, en particulier en termes de logistique des transports. L'aménagement doit conserver de la flexibilité pour les tailles des parcelles. > <b>Ce point précis est dès à présent noté pour les solutions d'aménagement (P2) et sera approfondi dans le cadre des ateliers consacrés à ce sujet en lien avec le CPAPE : les ateliers P4, P5, P6 (octobre-novembre 2016).</b>
Contributions (C)	Aménagements portuaires (AP)	5	50	Entreprendre une réflexion sur l'éclairage nocturne des infrastructures industrielles et des tas de sable.	> <b>Point d'attention</b> , dans le but d'apporter des réponses précises et adaptées à la question de l'éclairage, le groupement de maîtrise d'œuvre en charge du projet intègre un bureau d'étude spécialisé. > <b>L'éclairage des parcelles amodiables est un sujet des ateliers liés aux Cahier des Prescriptions Architecturales Paysagères et Environnementales, objet des ateliers P4, P5, P6 (octobre-novembre 2016) et les ateliers P7, P8 et P9 liés à la Charte d'exploitation (1er semestre 2017).</b>
Contributions (C)	Aménagements portuaires (AP)	5	51	Signaler sur le terrain et les berges par une panneautique explicative appropriée les différentes zones de phasage de la construction du port et leur calendrier.	> <b>Oui</b> , dès que les autorisations de travaux auront été obtenues. Dans le cadre du chantier, une signalétique sera mise en place pour expliquer le phasage des travaux. > <b>Ce point pourra être approfondi lors des ateliers P7, P8 et P9 relatifs à la charte d'exploitation.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Paysage et environnement (PE)	1	52	Incompatibilité des jeux pour enfants et terres polluées dans le parc des Hautes Plaines	> <b>Point d'attention</b> , il n'y a pas d'enjeu de santé publique dans le parc des Hautes Plaines : le mode de confinement des matériaux pollués sera étudié pour être compatible avec une activité de loisirs dans le Parc des Hautes Plaines si celle-ci se met en place. > <b>Ce point pourra être explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016, du plan guide aux solutions d'aménagements).</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Paysage et environnement (PE)	1	53	Intégrer les sujets de l'avifaune pour favoriser la biodiversité (par exemple, les endroits pour la nidification)	> <b>Oui</b> , le projet PSMO et plus précisément les espaces du Parc des Hautes Plaines et de promenade des berges de Seine, dessineront des corridors écologiques destinés au maintien et au développement de la biodiversité, et notamment de l'avifaune.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Paysage et environnement (PE)	1	54	Ne pas déséquilibrer la diversité existante, une inquiétude « à prendre en compte », végétaliser au maximum	> <b>Point d'attention</b> , Ports de Paris entend préserver la diversité existante. 15% au minimum de la surface de PSMO est végétalisée. Le phasage des travaux intègre le maintien de la biodiversité pendant les différentes étapes du chantier, pour la préserver d'abord et la développer ensuite. Le végétal existant fera l'objet d'un diagnostic en vue d'analyser les conditions de sa conservation dans les espaces végétalisés. Par ailleurs, au sein des parcelles amodiables, des prescriptions seront données pour la végétalisation des sols, participant également à l'infiltration des eaux pluviales. > <b>Ce point précis est dès à présent noté pour les solutions d'aménagement (P3) et sera approfondi dans le cadre des ateliers consacrés à ce sujet en lien avec le CPAPE : les ateliers P4, P5, P6 (octobre-novembre 2016).</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Paysage et environnement (PE)	1	55	Veiller à l'écoulement des eaux en cas de crues ou d'intempéries (ressuyage).	> <b>Oui</b> , le projet prévoit la réalisation d'une étude hydraulique générale qui garantira la préservation de l'écoulement des eaux en cas de crue conformément à la réglementation PPRI, y compris le ressuyage à la décrue (retour des eaux vers le fleuve). Par ailleurs, le rejet des eaux en cas d'intempéries est prévu dans l'emprise du projet lui-même en favorisant l'infiltration tant pour les espaces publics que ceux des implantations d'entreprise. > <b>Ce point précis est dès à présent noté pour les solutions d'aménagement (P3) et sera approfondi dans le cadre des ateliers consacrés à ce sujet en lien avec le CPAPE : les ateliers P4, P5, P6 (octobre-novembre 2016).</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2	56	Soigner les accès de tous types (fleuve, route, transports en commun)	> Oui, le développement de la multi-modalité des circulations constitue un des enjeux majeurs du projet PSMO. L'ensemble des accès sera étudié en fonction des trafics attendus : le réseau fluvial, routier, les transports collectifs mais aussi la voie ferrée pour le fret ferroviaire. > Ce point pourra être approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2	57	Soigner les habitants : les habitants d'en face (préserver les vues)	> Oui, l'impact paysager du port pour les trois communes fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des aménagements proposés. > Ce point pourra être approfondi lors de l'atelier P3 (9 juin 2016), les solutions d'aménagements et leurs effets.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2	58	Soigner les habitants : les riverains (les préserver de toutes nuisances auditives, olfactives, poussières)	> Oui, Ports de Paris est responsable de la phase chantier : la limitation des nuisances aux riverains pendant les travaux sera prise en compte à travers notamment les prescriptions de l'Etude d'Impact. Une fois les parcelles amodiées, la charte d'exploitation fixera les règles à respecter par les amodiataires futurs. > Ce point pourra être approfondi lors de l'atelier P3 (9 juin 2016), les solutions d'aménagements et leurs effets.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2	59	Soigner les habitants : les habitants sur place et bateaux logements (les maintenir si possible ou les accompagner)	> Oui, en fonction du creusement de la darse et de l'aménagement paysagé des berges, il n'est pas possible de maintenir des habitations sur l'emprise du projet, un accompagnement des habitants du site permettant de tenir compte des situations personnelles est prévu. Pour les bateaux-logements, l'aménagement de la berge à l'amont de l'entrée de darse sera conçu pour maintenir leur stationnement sur le site. > Ce dernier point pour les bateaux-logements sera abordé à l'atelier P2 pour l'aménagement de berges (12 mai 2016) et pourra être approfondi lors de l'atelier P3 (9 juin 2016), les solutions d'aménagements et leurs effets.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3	60	Le lieu doit être sécurisé afin de pouvoir y prendre du plaisir.	> Oui, Ports de Paris note cette préoccupation partagée quant à la sécurité du site. > La sécurité fait l'objet d'une sous-thématique de l'atelier P2 dans lequel le sujet pourra être approfondi (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3	61	Il faut envisager des dispositifs pour limiter la vitesse des véhicules.	> Oui, Ports de Paris note cette préoccupation partagée quant à la sécurité du site. > La sécurité fait l'objet d'une sous-thématique de l'atelier P2 dans lequel le sujet pourra être approfondi (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3	62	Il faut fermer les secteurs sensibles au public	> Oui, Ports de Paris note cette préoccupation partagée quant à la sécurité du site. > La sécurité fait l'objet d'une sous-thématique de l'atelier P2 dans lequel le sujet pourra être approfondi (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3 - 4	63	Comblé le vide de l'esplanade, voire la supprimer... un lieu reculé, emplacement dangereux et bruyant sur l'axe des circulations en camion des industriels, proposition: un point de vue sur le fleuve avec le centre de vie à côté, avec une halte fluviale	> Point d'attention, l'esplanade de la darse ne sera pas un espace vide. Au contraire c'est un espace public, aménagé et de grande dimension, lequel pourra accueillir des bâtiments, des équipements et des services du centre de vie facilement accessibles. En complément des besoins complémentaires pourraient être satisfaits face à l'embarcadère. la sécurité des circulations est noté dans les sujets à traiter > Ces points seront approfondis lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3	64	Quid du vide entre Achères et l'esplanade de la darse (attention à une possible coupure)	> <b>Point d'attention</b> , l'accès depuis la ville d'Achères à la route du barrage pour conduire à l'esplanade de la darse concerne le territoire élargi et est à étudier avec la ville d'Achères et le Conseil Départemental des Yvelines pour traiter cette liaison avec fluidité. > <b>Ce point pourra être approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3	65	L'esplanade de la darse est perçue comme une verrue.	> <b>Point d'attention</b> , l'esplanade de la darse est en effet une excroissance par rapport à l'alignement de la route du barrage. Elle peut aussi être comprise comme une interface avec le parc d'Achères. > <b>Ce point pourra être explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3	66	L'accès aux bords de Seine est une nécessité.	> <b>Oui</b> , la continuité de l'accès aux berges est intégrée au programme du PSMO.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	2 - 3	67	Attention le port doit vivre en semaine et le week-end !	> <b>Oui</b> , PSMO se veut un quartier portuaires vivant 7j/7, avec une conception dès l'origine qui permet tout à la fois l'accueil des usagers et salariés du port, des visiteurs, etc. (mixité d'usages). > <b>Ce point sera approfondi dans le cadre des ateliers dédiés à la charte d'exploitation : les ateliers P7, P8, P9 (janvier-février 2017).</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	4	68	Inquiétude quant à la compatibilité réelle entre les activités économiques et industrielles et le véritable développement d'une activité connexe de loisirs, notamment sur le volet sécuritaire	> <b>Point d'attention</b> , Ports de Paris note d'une part la préoccupation partagée quant à la sécurité du site, d'autre part celle des impacts réciproques des deux catégories d'activités (portuaires et de loisirs). > <b>La sécurité fait l'objet d'une sous-thématique de l'atelier P2 dans lequel le sujet pourra être approfondi (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements. Le deuxième point pourra être approfondi lors de l'atelier P3 (9 juin 2016), les solutions d'aménagements et leurs effets.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Cadre de vie (CV)	4	69	Inquiétude quant aux installations sauvages sur des espaces peu fréquentés le Week - End.	> <b>Point d'attention</b> , Ports de Paris note cette préoccupation partagée quant à la sécurité du site. > <b>La sécurité fait l'objet d'une sous-thématique de l'atelier P2 dans lequel le sujet pourra être approfondi (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Aménagements portuaires (AP)	M	70	Eviter le gigantisme et un trop grand trafic routier et des pollutions à la fois sonores, olfactives et visuelles.	> <b>Point d'attention</b> , Ports de Paris note cette préoccupation partagée sur la maîtrise des trafics routiers, et de ses impacts. > <b>Les effets des aménagements en phase chantier et exploitation font l'objet d'un atelier spécifique P3 dans lequel le sujet pourra être approfondi (9 juin 2016).</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Aménagements portuaires (AP)	1	71	Intégrer le risque de crues / aménagements dès leur conception.	> <b>Oui</b> , la conception de PSMO intègre dès l'origine la prise en compte du risque de crue cadrée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et le Plan global d'aménagement (PGA) de la plaine d'Achères-Poissy. Des accès sécurisés sont aménagés à la cote Plus Hautes Eaux Connues - 30 cm (PHEC). > <b>Ce point sera explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Aménagements portuaires (AP)	4	72	Maintenir l'activité économique sur le site pendant les travaux	> <b>Point d'attention</b> , la programmation du PSMO intègre les contraintes de phasage du projet liées aux activités du BTP présentes sur le site. > <b>Ce point sera explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Aménagements portuaires (AP)	5	73	L'impact des bateaux sur le fleuve et les passages de camions constituent une inquiétude.	> <b>Point d'attention</b> , la filière du BTP en région Ile de France est fortement utilisatrice du transport fluvial avec des bateaux de grande capacité pour répondre aux besoins de la métropole. Le nombre de bateaux pour l'exploitation de PSMO sera de l'ordre de 5 bateaux en moyenne par jour. La logistique fluviale du port permettra de diminuer le nombre de camions pour les activités déjà en place. Globalement, le nombre de camions futur sera inférieur à la situation de référence sans le port. > <b>Ce point pourra être approfondi lors de l'atelier P3 (9 juin 2016) sur les solutions d'aménagements et leurs effets.</b>
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Aménagements portuaires (AP)	5	74	L'attractivité du port : une pointe Nord-Est sans Le Foll	> <b>Non</b> , il n'est pas envisageable de ne pas amodier la pointe Nord-Est. Cette pointe accueille en effet une partie du faisceau ferré, l'activité du terrain adjacent sera réservée à l'implantation d'une entreprise utilisatrice de la voie ferrée. L'activité de revêtement routier de la société Le Foll répond à ce paramètre, c'est dans ce contexte que le transfert de cette activité sera étudié sur la pointe Nord-Est.
Points d'inquiétude ou de discussion (PI)	Aménagements portuaires (AP)	5	75	L'attractivité du port : une esplanade réussie	> <b>Oui</b> , l'esplanade du port sera l'un des points remarquables de l'espace public du port. > <b>Ce point sera explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Points d'inquiétude ou de discussion (P)	Aménagements portuaires (AP)	5	76	L'attractivité du port : une intégration sociale	> <b>Oui</b> , un travail est prévu avec les pôles d'emplois du territoire pour favoriser l'emploi local. Dans un premier temps les emplois liés aux travaux sont évalués à 140 à partir de fin 2018.
Questions (Q)	Paysage et environnement (PE)	1	77	Où passera l'autoroute A 104 si elle est créée un jour ?	> <b>Information</b> , le tracé vert du prolongement de l'A104 ayant fait l'objet d'une décision de l'Etat, à l'issue du débat public sur ce prolongement en 2006, passe entre PSMO et la ville d'Achères. La décision de l'Etat à l'issue du rapport Mobilité 21 de juin 2013 ne retient pas le projet dans les priorités à étudier avant 2030. Les activités de PSMO sont compatibles avec le réseau routier actuel.
Questions (Q)	Paysage et environnement (PE)	1	78	Comment le port se relie au réseau routier ?	> <b>Information</b> , les raccordements au réseau routier se font à l'Est par la route des Basses Plaines vers la RN184, et à l'Ouest vers la RD30 dans un premier temps par la route du barrage puis en complément par l'avenue de l'Ecluse.
Questions (Q)	Paysage et environnement (PE)	1	79	Pourquoi les chemins des Hautes Plaines et du Parc s'arrêtent-ils au niveau de l'Avenue de l'Ecluse ? Qu'est-il prévu pour accéder via ces itinéraires à la Route du barrage ?	> <b>Oui</b> les liaisons douces permettant de rejoindre le parc d'Achères via la partie ouest du Parc des Hautes Plaines sont bien prévues. > <b>Ce point sera explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Questions (Q)	Paysage et environnement (PE)	1	80	Que peut-on planter sur des terres polluées ?	> <b>Point d'attention</b> , les mesures de plantation seront conservatoires; il est prévu de recouvrir les terres impactées de terre végétale. Pour les arbres de haut jet, les racines pourront atteindre les terres impactées (mais inertes). Les végétaux seront donc sélectionnés en fonction de ces conditions de plantation, en particulier la plantation d'arbres fruitiers ou avec des baies sera exclue. > <b>Ce point sera explicité lors de l'atelier P3 (9 juin 2016) sur les solutions d'aménagements et leurs effets.</b>
Questions (Q)	Paysage et environnement (PE)	1	81	Quelles contraintes environnementales est-il possible d'imposer aux entreprises qui s'installeront sur le site ?	> <b>Point d'attention</b> pour ce qui concerne les contraintes environnementales, en plus de la réglementation sur l'environnement qui s'appliquera de fait à toute entreprise s'installant sur le site, ces entreprises seront également assujetties au Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales (CPAPE) et à la charte d'exploitation, imposés par Ports de Paris dans la ZAC portuaire : ce point fera l'objet d'ateliers spécifiques à l'automne 2016. > <b>Ce point sera approfondi lors des ateliers P4, P5 et P6 (automne 2016) relatifs au CPAPE et lors des ateliers P7, P8 et P9 relatifs à la charte d'exploitation (1er semestre 2017).</b>
Questions (Q)	Cadre de vie (CV)	1	82	Qu'est-il prévu en termes de parking pour accéder aux équipements / parcs / espaces publics du port ?	> <b>Point d'attention</b> , le stationnement des amodiataires sera géré à la parcelle. Un premier parking est prévu au niveau de l'esplanade de la darse, un second au niveau de l'embarcadère passagers. > <b>Ce point sera explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Questions (Q)	Cadre de vie (CV)	1	83	Pourrait-il être envisagé l'utilisation des parkings d'entreprises par le public le week-end ?	> <b>Non</b> , les parkings d'entreprises situés sur les parcelles amodiées ne sont pas accessibles le Week-End pour les particuliers. Seuls les parkings publics du port seront accessibles aux utilisateurs autres que les usagers du port.
Questions (Q)	Cadre de vie (CV)	1	84	Y aura-t-il des zones sécurisées pour isoler les camions et les véhicules motorisés des liaisons douces ?	> <b>Oui</b> , des aménagements piétons et cyclables, parfois mixtes, parfois séparés, sont prévus le long des principales voies de desserte du port, isolées des flux de véhicules. Sur la promenade des berges et le chemin de l'ancien barrage, où la circulation de véhicules sera limitée à l'accès VNF, au gardiennage et/ou à l'accès privé aux bateaux logements, des zones 20 seront aménagées (priorité aux piétons et aux cycles, circulation possible de véhicules). > <b>Ce point sera approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Questions (Q)	Cadre de vie (CV)	1	85	Quelles seront les zones fermées au public ? La mobilité piétonne est-elle toujours compatible ?	> <b>Point d'attention</b> , les zones fermées au public sont les parcelles amodiées ainsi que les postes de travail (quais et estacades) en période d'exploitation. Les itinéraires de liaisons douces tiennent compte de cette contrainte, et de la sécurité assurée sur les sites ouverts au public. > <b>La sécurité fait l'objet d'une sous-thématique de l'atelier P2 dans lequel le sujet pourra être approfondi (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Questions (Q)	Cadre de vie (CV)	2	86	Qu'avez-vous prévu comme desserte entre la RD 30 et l'esplanade de la darse ? Quel lien proposez-vous entre l'esplanade et la ville ?	> <b>information</b> , Il est prévu une desserte véhicules et liaisons douces le long de la route du barrage à court terme, puis de l'avenue de l'Ecluse ensuite. Le carrefour RD30 / route du barrage sera aménagé et les continuités traitées en collaboration avec la ville d'Achère. > <b>Ce point pourra être explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Questions (Q)	Cadre de vie (CV)	2	87	La passerelle de la darse sera-t-elle franchissable par les vélos ? Les bords de Seine seront-ils facilement cyclables ?	> <b>Oui</b> , la passerelle de la darse sera franchissable par les vélos ainsi que les piétons, y compris aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les berges seront facilement cyclables. > <b>Ce point sera approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Questions (Q)	Cadre de vie (CV)	3	88	Avez-vous prévu des installations ou équipements adaptés pour les PMR ?	> <b>Oui</b> , les cheminements piétons seront systématiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les parkings intégreront également des places PMR.
Questions (Q)	Aménagements portuaires	2	89	Le tracé de la darse est-il modifiable ?	> <b>Non</b> , le tracé de la darse n'est pas modifiable. La manoeuvrabilité des bateaux en entrée et à l'intérieur de la darse a fait l'objet d'une étude d'accessibilité fluviale du CETMEF (Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales - service technique Etat) en 2011, réalisée en collaboration avec des navigants. La forme résultante est une donnée de base du projet et provient d'un acquis du débat public.

## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Questions (Q)	Aménagements portuaires	4	90	Qu'avez-vous prévu pour lutter contre les nuisances sonores ?	> <b>Point d'attention</b> , la lutte contre les nuisances sonores est une préoccupation de Ports de Paris. Une modélisation acoustique du site permettra l'analyse des impacts acoustiques potentiels. > <b>Ce point sera approfondi lors de l'atelier P3 (9 juin 2016) relatif aux solutions d'aménagements et leurs effets et lors des ateliers P7, P8 et P9 relatifs à la charte d'exploitation.</b>
Questions (Q)	Aménagements portuaires	4	91	Quels seront les horaires lorsque le port sera en pleine activité ?	> <b>Point d'attention</b> , les horaires d'activité est un sujet concernant la charte d'exploitation. > <b>Ce point sera approfondi lors des ateliers P7, P8 et P9 relatifs à la charte d'exploitation.</b>
Questions (Q)	Aménagements portuaires	4	92	Pouvez-vous confirmer l'existence d'un raccordement ferroviaire et son utilisation, au-delà de l'ITE de Lefoll (Installation terminale embranchée) ?	> <b>Oui</b> , un raccordement ferroviaire à usage partagé est prévu dans le projet pour le déchargement ou le chargement de matériaux. Il sera situé au même endroit que l'ITE Le Foll (Installation terminale embranchée). Les parcelles amodiables seront desservies soit par brouettage par camion soit par un réseau de bandes transporteuses. > <b>Ce point pourra être explicité lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>
Questions (Q)	Aménagements portuaires	5	93	Comment les bateaux vont manoeuvrer sur le fleuve et dans la darse, avec quel impact sur le bruit ?	> <b>Point d'attention</b> , la manoeuvrabilité des bateaux en entrée et à l'intérieur de la darse a fait l'objet d'une étude d'accessibilité fluviale du CETMEF en 2011 (Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales - service technique Etat), réalisée en collaboration avec des navigants. Les bateaux entreront sens montant (à contre-courant du fleuve). Une aire de retournement est prévue dans la darse. L'impact sur le bruit sera simulé lors de l'étude d'impact acoustique. > <b>Ce point pourra être explicité lors de l'atelier P3 (9 juin 2016), sur les solutions d'aménagements et leurs effets.</b>
Questions (Q)	Aménagements portuaires	5	94	Que contient l'esplanade ?	> <b>Information</b> , c'est un espace public aménagé de grande dimension, qui pourra accueillir des bâtiments, des équipements et des services du centre de vie. Il ne s'agira pas d'un espace vide. > <b>Ce point sera approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>



## PSMO ATELIER DU 12 MARS 2016 • TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

TYPOLOGIE	SOUS-THEMATIQUE	TABLE	QUESTION	TRACABILITE : contributions journée du 12 mars 2016 (mode synthèse)	DECISION
Questions (Q)	Aménagements portuaires	5	95	L'entreprise Le Foll doit-elle rester à long terme sur le site au risque d'obérer l'attractivité du site ?	> <b>Information</b> , l'activité BTP de l'entreprise Le Foll répond au programme économique et logistique de PSMO (BTP, utilisation de matériaux locaux, utilisation des modes massifiés y compris ferrés à l'ouverture du port). Le transfert de ses activités, pour respecter le plan d'aménagement de PSMO, est conditionné comme pour les autres entreprises au respect des conditions imposées aux implantations sur la ZAC portuaire (cahier des prescriptions, charte d'exploitation). > <b>Ce point pourra être approfondi lors des ateliers relatifs au Cahier des Prescriptions Architecturales, paysagères et environnementales (automne 2016) et ceux de la charte d'exploitation (1er semestre 2017).</b>
Questions (Q)	Aménagements portuaires	5	96	Le chantier du port comportera-t-il un volet social : emplois, insertion ?	> <b>Oui</b> , un travail est prévu avec les pôles d'emplois du territoire pour favoriser l'emploi local. Les emplois liés aux travaux sont évalués à 140 à partir de fin 2018.
Questions (Q)	Aménagements portuaires	5	97	Quelles seront les activités économiques une fois le port achevé à 100% et la carrière exploitée ?	> <b>Information</b> , à l'épuisement du gisement de la plaine d'Achères, l'activité de PSMO pourra perdurer dans la même filière. La poursuite des activités du BTP utilisatrices de granulats pourront être approvisionnées en granulats marins ou de calcaires du nord par le fleuve ou le fer. Le secteur de la valorisation de matériaux de déconstruction et des chantiers de travaux publics pourra contribuer à la diversification des approvisionnements. Les activités d'appuis et de services aux entreprises, tournées vers la ville et le port- location de matériels, ateliers, bureaux, laboratoires, etc.- resteront complémentaires. > <b>Ce point pourra être approfondi lors de l'atelier P2 (12 mai 2016), du plan guide aux solutions d'aménagements.</b>